

Département des Finances locales

Direction de la Tutelle financière

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 37 42
tutellefinanciere.interieur@spw.wallonie.be

**A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
et membres des Collèges Communaux**

Nos réf. : 51101/050101/FIN/délais paiement/trimestre 1-2026
Annexe : procédure dans eComptes et tableau à compléter
Vos contacts :
Nathalie Taburiaux, Attachée - nathalie.taburiaux@spw.wallonie.be, 081/32.36.67
Jean-François Sace, Premier Attaché - jeanfrancois.sace@spw.wallonie.be, 081/32.32.37
Philippe Knapen, Directeur – philippe.knapen@spw.wallonie.be, 081/32.37.04

**Objet : Enquête sur les délais de paiement – Demande de la Commission européenne
– Premier trimestre 2026.**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales (directive européenne 2011/7/UE du 16 février 2011) et surtout de la mise en cause des autorités belges pour infraction à ladite directive, la Commission européenne souhaiterait disposer des délais de paiement appliqués par les pouvoirs locaux **pour le premier trimestre 2026**.

Afin de répondre à cette nouvelle demande de la Commission européenne et d'éviter une condamnation supplémentaire de la Belgique ainsi que les sanctions pécuniaires qui en découleraient, je vous demande donc instamment de bien vouloir consacrer un peu de temps à compléter le fichier ci-joint (tableau et question) et de le transmettre, **avant le 10 mai 2026**, par courrier électronique aux deux adresses suivantes :

jeanfrancois.sace@spw.wallonie.be
et nathalie.taburiaux@spw.wallonie.be.

Pour les autorités communales qui disposent du module « facture ou pièce entrante » dans leur application comptable, je les invite vivement à l'utiliser afin que le tableau à compléter puisse être généré automatiquement via eComptes. Vous trouverez en annexe la procédure à suivre dans eComptes pour la génération du tableau. A noter que si vous générez automatiquement le tableau via eComptes, seule la question relative à l'indemnité de 40 € est à compléter pour la présente enquête.

Je vous rappelle en outre que l'article 59 du RGCC prévoit que « *le directeur financier procède immédiatement à l'enregistrement temporaire des factures ou documents en tenant lieu dans les comptes généraux y afférents. L'enregistrement se fait de telle sorte que la date d'échéance soit aisément consultable à tout moment* ».

Service public de Wallonie intérieur action sociale

En vous remerciant de votre collaboration et de votre bonne volonté, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les bourgmestres, Mesdames et Messieurs les membres des collèges communaux, mes salutations les meilleures.

PAR DELEGATION LE 30 AVRIL 2026,
THIBAUT MATERNE



L'INSPECTEUR GENERAL A.I. DELEGUE

- a. Indiquer l'intervalle souhaité : exemple pour T1/2026 = du 01/01/2026 au 31/03/2026
 - b. Sélectionner le service souhaité. Attention pour l'Europe il s'agit des 2 services (ordinaire + extraordinaire)
 - c. Dans l'onglet « Délais de paiement » :
 - i. Indiquer si on utilise le menu « pièces entrantes » dans le programme comptable.
 - ii. Ensuite appuyer sur le bouton « rechercher les paiements effectués »
 - iii. Attendre que les données s'affichent
 - d. Dans l'onglet « Pièces entrantes en attente » : appuyer sur le bouton « rechercher les pièces en attente » et attendre que les données s'affichent.
 - e. Indiquer un « répertoire de génération »
 - f. Cliquer en bas de l'écran sur le bouton « Générer le document ».
- 4) Un fichier Excel va s'ouvrir ; il contient les données à renvoyer par mail au SPW dans le cadre de l'enquête sur les délais de paiements.

Attention : dans le 1^{er} onglet certaines informations sont à compléter manuellement le cas échéant. Et les « questions » ne sont pas à compléter pour l'enquête T1/2026. Par contre vous devez rajouter une information, non disponible via eComptes :

Paiement de l'indemnité forfaitaire (40 EUR) par facture payée en retard au premier trimestre 2026	
Nombre de factures premier trimestre 2026	Montant total payé premier trimestre 2026